



Surendettement et dettes

Par **jeannoto**, le **20/01/2018 à 14:58**

Bonjour

Je vis en couple avec ma femme et mes 4 enfants .Nous avons actuellement un plan de surendettement sur 1 an provisoire que nous respectons depuis 6 mois .

Mon mari est en dépression à cause de nos dettes depuis 1 an et demi et est en arrêt longue durée nous somme fonctionnaires tous les 2.nous devons présenter un nouveau dossier de surendettement d'ici quelques mois la dépression peut elle permettre d'annuler nos dettes?merci de nous repondre

Par **Visiteur**, le **20/01/2018 à 18:10**

Bsr

Je ne comprends pas bien, car vous dites "Je vis en couple avec ma femme et mes 4 enfants" et plus loin "Mon mari est en dépression à cause de nos dettes".

Vous ne dites pas pourquoi vous allez déposer un nouveau dossier ?

La dépression en elle même de permet pas l'annulation des dettes.

J'espère que vous savez ce qu'on entend par "annulation des dettes"?

<https://legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/effacement-dettes-commission-surendettement-retablissement-22498.htm>

Par **jeannoto**, le **20/01/2018 à 20:20**

En fait nous avons refusé le 1er plan proposé puis nous sommes passé devant un juge qui a établi que nous avons raison selon nos moyens et notre dossier est repassé en commission qui nous a fait un nouveau plan sur 1 an plus convenable et la banque de France nous conseille avant la fin de l'année de reposer un nouveau dossier car évidemment sur 1 année nous n'aurons pas tout réglé. Que va til se passer à présent? ?

Par **Visiteur**, le **21/01/2018 à 08:58**

Ha oui, un dossier pour prendre le relais de l'autre après un an, je comprends mieux.

Il est difficile pour la commission de répondre favorablement aux "souhait" des surendettés car toutes ces procédures coûtent à la communauté surendettée elle-même.
Argumentez sur l'aide que vous apporte cette nouvelle procédure de surendettement.
Si vous obteniez le redressement personnel, vous savez ce qui vous attend.